


Les appréciations sur les tenants et aboutissants divergent, souvent aléatoires(*), mais avec une constante : il y a le gentil barrage du castor et le très vilain barrage créé de la main de l'homme. Or, une analyse multicritère n'est jamais menée. Ce reportage FR3 nous suggère d'exposer que le bilan n'est pas aussi naïvement idyllique.
Si les relations homme-animal ont été tumultueuses dans le passé, il y avait peut-être quelques raisons ?
Nous affectionnons cette espèce protégée, mais les commentaires dithyrambiques sur le castor occultent par méconnaissance les impacts techniques, économiques et environnementaux de ce mammifère fascinant.

Nous résumons ses impacts en sept paradoxes, en rappelant que cet animal singulier est lui-même un paradoxe.
Quasiment exterminé au 18ème, classé nuisible au 19ème, puis très précocement protégé au 20ème, il a la capacité de transformer l'environnement pour l'adapter à ses besoins au prix d'efforts et d'une ingénierie remarquables, faisant de lui un orfèvre bâtisseur (Richier et Sarat, 2011).
C'est peut-être ce qui l'a condamné, car l'homme a prouvé depuis des siècles qu'il pouvait faire mieux que le castor surtout qu'il perturbe aménagements anthropiques.
Pour la préservation de l'espèce, des linéaires précis et mesurés pourraient lui être dédiés (dans les PNR par exemple) au lieu de le laisser envahir tous les cours d'eau comme la loutre l'a fait au détriment des pisciculteurs.

## □ Premier paradoxe : administratif

Le castor crée des barrages en travers des cours d'eau, « *favorisant la biodiversité en revitalisant les cours d'eau, permettant d'améliorer la vie sauvage du fleuve et sa restauration écologique* ».
Or, les barrages en travers des cours d'eau créés de la main de l'homme sont déclarés néfastes au transit sédimentaire, à la circulation piscicole et nuisibles à la biodiversité.

## □ Deuxième paradoxe : philosophique

Le castor détruit la végétation ligneuse plantée par le Syndicat de rivière.
Dès qu'ils plantent quelques arbres en bordure de rivière, les néo-techniciens GPN (Gestion et protection de la nature) les désignent improprement de ripisylve alors que ce sont de simples ligneux rivulaires (manquant d'épaisseur pour être érigés au rang de « ripisylve »).
Ce détail sémantique échappant au castor, il va annihiler les investissements financiers de la Collectivité territoriale et disqualifier l'intervention humaine prétendant renaturer la nature.

## □ Troisième paradoxe : économique

Le castor ruine la populiculture française.
Après les efforts considérables techniques et financiers des populiculteurs encouragés à produire, soutenus par des subventions massives au 20ème siècle, le castor a considérablement démobilisé les propriétaires riverains depuis 2010. Des milliers d'hectares ne sont plus replantés.
Si le castor ne ruine pas stricto sensu la filière populicole, il contribue significativement à son déclin en démotivant les planteurs d'autant que cette culture nécessite de gros investissements (technico-financiers).

□ Quatrième paradoxe : environnemental
Le castor encourage l'usage de produits pétroliers.
Au lieu de caisses et palettes fabriquées en peuplier, nous déplorons les montagnes de palox provenant de **produits pétroliers.**
L'absence de soutien à l'industrie de l'emballage « bois local » (d'où fermetures d'usines, perte d'emplois) et la prolifération du castor, contribuent à leur mesure, à des résultats non durables où chaque facteur a sa part de responsabilités.

□ Cinquième paradoxe : un détail sur la non prévention du risque
Le citoyen n'imagine pas les normes françaises encadrant le mobilier urbain, détruit et remplacé peu de temps après au titre d'autres normes européennes. Nous frissonnons toujours face au danger pour les enfants où les pêcheurs que représentent ces chicots pointus des petits arbres coupés. Nous ne brandissons pas cet épouvantail, mais il faut surtout éviter de s'empêtrer dans une ronce au risque de tomber sur un « pic » minutieusement épointé vers le haut par le gentil castor.
Ce serait la double peine : d'abord pour le blessé, puis pour le propriétaire du fonds responsable des préjudices causés aux tiers.

□ Sixième paradoxe : la gestion des cours d'eau
Le castor alimente les embâcles.
Nous observons souvent de gros peupliers et saules écorcés. Le castor abandonne momentanément sa besogne : la tâche serait-elle trop importante ou veut-il échelonner son stock de nourriture ? Téméraire et obstiné, il y revient quelques temps plus tard ou l'année suivante pour parachever son travail, jusqu'à l'annélation totale. Résultat : le gros arbre meurt immédiatement.
Conséquence : soit il tombe sur le terrain soit dans le cours d'eau, mais dans les deux cas, petits arbres et gros bois alimenteront les embâcles en aval.

□ Septième paradoxe : économique et fiscal
L'OFB recommande de maintenir une bande non plantée de 30 mètres. Les conseilleurs ne sont jamais les payeurs. Cet avis pénalisant équivaut à l'abandon des milliers de petites parcelles engendrant une moins-value immobilière et une perte considérable de production dans les parcelles plus grandes, alors qu'elles sont lourdement imposées au titre de l'impôt foncier.
Leurs propriétaires peuvent alors faire déclasser la nature de culture (de « *peupleraie* » en « *lande* »), mais il n'y a plus de production et les finances des communes rurales ne sont plus abondées à ce titre (régression des taxes foncières).
L'OFB recommande aussi de poser des clôtures. Les conseilleurs n'étant toujours pas les payeurs, ce diagnostic crée une entrave technique (engins d'entretien, perte de temps) et une nouvelle charge financière (achat et pose).
Cerise sur le gâteau : aucune perte de production (agricole ou forestière) n'est indemnisée. Des milliers de mètres cubes de bois sont ainsi perdus, sans évoquer les préjudices aux cultures et vergers.

## Discussion

• Les mesures de protection d'intérêt général sont toujours financièrement supportées par

les propriétaires riverains. C'est une notion nouvelle du partage au 21ème siècle entre le citadin exigeant voulant profiter de la nature, et le rural qui supporte les contraintes et les paye.

**• Il serait intéressant de relire les critères qui avaient présidé à considérer cette espèce nuisible. Le castor du 18ème aurait-il changé ou est-ce un virage sociétal au 21ème siècle ?**

**• Le paradigme naturaliste militant, que toutes les instances administratives semblent admettre faute d'oser le cadrer, nécessitera un arbitrage en ce sens que le castor primerait nos propres besoins en excluant radicalement l'homme sur au moins 30 mètres des cours d'eau.**

**• Le cas du castor est intéressant en ce sens qu'il devrait illustrer la capacité du sauvage à s'adapter à un environnement aménagé de la main de l'homme, au lieu de restreindre l'homme à gérer un milieu relictuel prioritairement réservé au castor.**
**C'est un choix sociétal. Pourtant à ce jour, seuls les écologistes et l'administration décident pour nous.**

(*) tels tous ceux de la vidéo de FR3

***Le retour des castors dans la Vienne est-il une bonne nouvelle pour la biodiversité ?***

*Publié le 10/05/2023*
*Écrit par Sophie Goux et Marie Radovic*
*C'est un animal qui avait disparu, mais depuis 20 ans, les castors sont de retour en France. Ils ont d'abord été réintroduits dans la Loire, depuis ils ont fait leur chemin et on en trouve de plus en plus dans la région.*
*Vienne*
*Nouvelle-Aquitaine*
*Bonne nouvelle pour la biodiversité, les castors sont de retour dans la Vienne et les départements limitrophes. L'espèce avait totalement disparu jusqu'à sa réintroduction il y a une vingtaine d'années dans la Loire.*
*Il y a des signes qui ne trompent pas. Un peuplier soigneusement rongé à quelques dizaines de centimètres du sol, des castors sont passés par là.*
*Il faut dire que ces mammifères qui avaient totalement disparus sont de retour en France. Ils ont été réintroduits dans la Loire il y a une vingtaine d'années et ont peu à peu colonisé d'autres territoires. Le Marais Poitevin depuis quelques années déjà, et maintenant, ils sont dans la Vienne. C'est le cas du côté de Montreuil-Bonnin dans les marais des Ragouillis où un couple s'est installé.*
*Presque toutes les rivières du département sont concernées, du Clain à la Gartempe en passant par la Creuse, la Vienne ou l'Auxances. L'arrivée de ces animaux a malgré tout causé quelques modifications, notamment dans le paysage. C'est ce que raconte Baptiste Bidet, chargé de mission au Conservatoire des espaces naturels. « C'était plutôt une prairie qui devait être gérée par du pâturage, là, les castors sont venus un peu révolutionner notre gestion puisqu'ils ont construit un barrage qui a inondé sept hectares. »*

*Mais la restauration de zones humides est une bonne nouvelle pour la biodiversité. » c'est un super gestionnaire de la végétation des bords de rivière, il va contribuer à recéper les saules qu'il a coupés ou les frênes. Il contribue au renforcement des berges, aussi, en fortifiant les arbres qu'il a coupés. », explique Miguel Gailledrat, le coordinateur de Vienne Nature.*
*Pour autant, les castors peuvent se montrer un peu trop gourmands parfois. Alors, pour faciliter la vie de chacun, l'office français de la biodiversité invite à clôturer les plantations de peuplier et à ne rien planter à moins de 30 mètres des cours d'eau.*

*https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/vienne/video-le-retour-des-castors-dans-le-vienne-est-elle-une-bonne-nouvelle-pour-la-biodiversite-2769978.html*